Dates de chasse aux oiseaux migrateurs : encore une fermeture échelonnée

Picardie Nature a manifesté son mécontentement sur France 3 Picardie le jeudi 22 janvier, au sujet des dates de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs.

Cet échelonnement des dates de fermetures va à l'encontre des préconisations du rapport Lefeuvre et ne peut qu'entretenir une grande confusion quant à la bonne application de cet Arrêté ministériel.
D'autre part il soulève plusieurs points montrant l'incapacité des pouvoirs publics à définir une gestion pérenne de la chasse :

- l'étalement des dates engendre une confusion dans son application ;
- il y a une totale incompatibilité entre la date de fermeture de la bécasse et les arrêtés préfectoraux pris en raison de la vague de froid. La bécasse est très affecté par la vague de froid et nécessitait une fermeture anticipée ;
- l'aménagement des huttes ne permet pas l'exercice d'un pouvoir de contrôle par les services de l'état ;

31 janvier 2009 pour le canard colvert, le canard chipeau, le vanneau huppé, l'alouette des champs

- 1er février 2009 pour l'Oie cendrée, l'Oie des moissons et l'Oie rieuse.
- 8 février 2009 pour la Barge rousse, le Bécasseau maubèche, les Bécassines des marais et sourde, les Chevaliers aboyeur, arlequin, combattant, gambette, les Courlis corlieu, l'Huîtrier pie, les Pluviers doré et argenté.
- 10 février 2009 pour les canards pilet, siffleur, souchet, les Sarcelles d'été et d'hiver, les Fuligules milouin, morillon, milouinan, le Garrot à œil d'or, l'Harelde de miquelon, les Macreuses brune et noire, la Nette rousse, la Foulque macroule, la Poule d'eau, le Râle d'eau, les pigeons biset, colombin, ramier (attention, existe dans l'Oise pour cette espèce une période de destruction allant du 11 au 28 février 2009), le merle noir, les grives litorne, musicienne, mauvis, draine.
- 20 février 2009 pour la Bécasse des bois, la Tourterelle turque, la Tourterelle des bois, la Caille des blés.

Espérons que les négociations du Grenelle de la chasse animées par le Député de la Somme Jérôme Bignon aboutiront en 2009 sur les dates de fermetures, à l'instar de l'accord qui avait été trouvé entre les associations de protection de la nature et les représentants de la chasse pour les modalités d'ouverture de la chasse aux oiseaux migrateurs.

Extrait des conclusions du rapport Lefeuvre :

"L'analyse à laquelle s'est livré le groupe de scientifiques réuni par mes soins pour répondre à la mission confiée par Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement conduit aux recommandations qui vont suivre. Le travail remarquable, et original pour l'Europe, effectué sur les risques de confusion montre clairement que, compte tenu d'un déficit de connaissance naturaliste qui, en France, ne concerne pas uniquement certains chasseurs mais aussi une grande partie de la population, rend difficile la détermination des multiples oiseaux d'eau chassables. Cette difficulté, variable selon les espèces et les catégories de plumages, livrées féminines ou d'éclipse pour les Anatidés et livrées internuptiales pour beaucoup de Limicoles, et selon les modalités de chasse, interdit souvent pour des chasseurs non experts la détermination de la cible avant le coup de fusil (chasse crépusculaire, chasse de nuit). Dès lors, il est difficile de décliner les périodes de chasse espèce par espèce, et ce d'autant plus que la chasse d'une espèce peut, à cause des erreurs de tir et du dérangement, se répercuter sur d'autres espèces chassables ou protégées pendant des périodes clefs de leur cycle biologique. Le principe de date unique rendant opérationnelles les dispositions relatives à l'exercice de la chasse aux oiseaux migrateurs est donc à privilégier.
Ces remarques préliminaires conduisent à identifier clairement les périodes pendant lesquelles les prélèvements par la chasse et les dérangements d'espèces doivent être évités autant que faire se peut, ce qui revient à délimiter une période de prélèvement, déterminée si possible par une date unique d'ouverture et de fermeture."

Devenez écovolontaire pour les phoques de la baie de Somme

Picardie Nature recrute des écovolontaires pour participer aux missions de surveillance estivale des phoques de la baie de Somme, mises en place du 13 juin au 5 septembre prochains.

Leurs principales missions sont la participation au suivi scientifique (comptages), la protection des zones de repos des animaux à marée basse (en intervenant sur les utilisateurs de l'estuaire ayant un comportement susceptible de déranger la colonie), et la sensibilisation des usagers de la baie par l'animation de points d'observation, de balades et d'une exposition.

Une annexe au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage est mise en place en période estivale afin d'accueillir les phoques échoués vivants. Des écovolontaires sont également recrutés pour assister les soigneurs, avant la remise en milieu naturel des animaux.

Les fiches de candidature sont disponibles sur notre site Internet www.picardie-nature.org, Elles sont à télécharger et à nous retourner dûment complétées pour le 14 mars 2009.

